

# Soyez autonome financièrement pour vous concentrer sur votre rétablissement

Planifiez votre avenir, quels  
que soient vos projets.

Nous pensons tous à l'avenir : ce que nous voulons accomplir et vivre et les personnes que nous souhaitons auprès de nous.

Une maladie grave peut nous prendre au dépourvu. Heureusement, grâce aux progrès de la médecine, les rétablissements sont plus nombreux, mais ils peuvent néanmoins être stressants et coûteux.

La planification vous permet de faire face aux imprévus, y compris une maladie grave. Vous vous souciez moins de vos finances et pourrez vous concentrer sur ce qui compte le plus, soit votre rétablissement.

L'assurance maladies graves vous permet de protéger votre situation financière si vous recevez un diagnostic de maladie grave comme un cancer, un accident vasculaire cérébral ou la sclérose en plaques. Elle vous aide à faire face à ce qui suit :

- la perte de revenu liée à une absence prolongée du travail pour vous ou un membre de votre famille qui vous procure des soins;
- les déplacements vers les centres de traitement;
- les médicaments pour lesquels vous n'êtes pas déjà couvert;
- les dépenses quotidiennes imprévues ou celles liées au ménage pendant le rétablissement.

L'assurance maladies graves est également un choix sensé pour les entreprises. Elle permet de couvrir les coûts liés aux prêts commerciaux, aux dépenses quotidiennes, à l'embauche de personnel ou aux personnes qui vous remplaceront pendant votre rétablissement.



*L'assurance maladies graves peut vous aider à poursuivre le remboursement de votre prêt hypothécaire ou de vos autres dettes, et ce, même si vous devez vous absenter du travail pour vous rétablir d'une maladie grave. Vous n'aurez pas à compromettre vos plans d'épargne pour votre avenir et celui de votre famille. Cette assurance peut même vous éviter d'effectuer des retraits anticipés de votre épargne-retraite.*

# Maladies couvertes

## 26 maladies donnant droit à une prestation complète :

- Accident vasculaire cérébral
- Anémie aplasique
- Brûlures graves
- Cancer
- Cécité
- Chirurgie de l'aorte
- Coma
- Crise cardiaque
- Défaillance d'un organe vital avec inscription sur une liste d'attente en vue d'une greffe
- Démence, y compris la maladie d'Alzheimer
- Greffe d'un organe vital
- Infection à VIH contractée au travail
- Insuffisance rénale
- Lésion cérébrale acquise attribuable à un traumatisme externe
- Maladie du motoneurone
- Maladie de Parkinson et syndromes parkinsoniens atypiques
- Méningite purulente
- Paralysie
- Perte d'autonomie
- Perte de l'usage de la parole
- Perte de membres
- Pontage aortocoronarien
- Remplacement ou réparation d'une valvule cardiaque
- Sclérose en plaques
- Surdit 
- Tumeur cérébrale bénigne

## 8 maladies donnant droit à une prestation partielle :

<b>Cancer</b>	leucémie lymphoïde chronique (LLC) au stade Rai 0
<b>Cancer</b>	cancer canalaire in situ du sein
<b>Cancer</b>	cancer de la thyroïde papillaire ou cancer de la thyroïde folliculaire au stade T1
<b>Cancer</b>	mélanome malin au stade 1A
<b>Cancer</b>	cancer de la prostate au stade A (T1a ou T1b)
<b>Cancer</b>	tumeurs neuroendocrines (carcinoïdes) de grade 1
<b>Cancer</b>	tumeurs stromales gastro-intestinales au stade 1 selon la classification de l'AJCC
<b>Angioplastie coronarienne</b>	

# Experts médicaux de Teladoc

L'Assurance maladies graves Sun Life inclut automatiquement l'accès aux services d'Experts médicaux de Teladoc pour vous, votre conjoint, les enfants à votre charge, votre père, votre mère, vos beaux-parents. Vous pouvez aussi faire un don unique des services à un grand-parent, à un frère ou à une soeur. Il s'agit d'un réseau de médecins qui vous aide à avoir une meilleure compréhension de votre état de santé et des options de traitement qui s'offrent à vous pour que vous puissiez prendre des décisions éclairées.

*Nous vous donnons accès aux services d'Experts médicaux de Teladoc, mais ils ne font pas partie de votre contrat. Ces services peuvent être retirés ou modifiés n'importe quand et sans préavis.*

*Toute indication relative aux services d'Experts médicaux de Teladoc provient de Teladoc Health, Inc. et non de la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie.*

*Experts médicaux de Teladoc et les autres marques de commerce ou marques déposées indiquées sont des marques de commerce ou des marques déposées de Teladoc Health, Inc. et sont utilisées sous licence.*

## Vous ne pouvez pas prédire l'avenir, mais vous avez le pouvoir de le planifier.

Votre conseiller peut vous aider à trouver une solution adaptée à vos besoins. Vous pouvez également ajouter une garantie qui prévoit le remboursement des primes que vous avez payées si vous demeurez en santé et que vous n'avez pas fait de demande de règlement.

## Des questions? Nous sommes là pour vous aider.

Demandez à votre conseiller de vous parler de la Sun Life dès aujourd'hui.

Pour plus de renseignements, visitez le site [sunlife.ca](http://sunlife.ca).  
Téléphonez au **1-877-SUN-LIFE (1-877-786-5433)**

Nous travaillons pour vous aider à atteindre une sécurité financière et un mieux-être durables.

## La vie est plus radieuse sous le soleil

La Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie est l'assureur pour ces produits et est membre du groupe Sun Life.

© Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie, 2022. 820-3508-02-22